

FONDATION GERMAINE REVEL
Fondation reconnue d'utilité publique
Siège social : 707 RTE DE LA CONDAMINE
69440 CHABANIERE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

FONDATION GERMAINE REVEL
Fondation reconnue d'utilité publique
Siège social : 707 RTE DE LA CONDAMINE
69440 CHABANIERE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Au Conseil d'Administration de la Fondation GERMAINE REVEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation GERMAINE REVEL, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers et au changement des classements et méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour charges

Votre Fondation constitue une provision pour charges liée aux indemnités de départ en retraite des salariés, dont le montant s'élève à 833 K€ et dont les modalités de calculs sont décrites dans la note « Engagements de retraite » de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons revu les critères d'évaluation et les variables de calcul utilisées et nous nous sommes assurés que la provision au passif couvrirait l'intégralité de l'engagement.

Rémunération du personnel et charges sociales

La masse salariale, composée des rubriques « Rémunérations du personnel » et « Charges sociales », dont le total s'élève à 9333 K€, constitue l'une des charges essentielles du compte de résultat de la Fondation. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons analysés l'ensemble des procédures mises en place par la Fondation qui permettent de s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude de ces charges.

Changement de méthodes comptables

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « Règles et Méthodes Comptables » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tassin-La-Demi-Lune, le 22/05/2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes

Philippe BECKER
Associé Signataire



Carol CORDONNIER
Directeur Associé



FONDATION GERMAINE REVEL
Fondation reconnue d'utilité publique
Siège social : 707 RTE DE LA CONDAMINE
69440 CHABANIERE

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024	
Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	583 860	582 780	1 080	794
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	73 169		73 169	73 169
	Constructions	17 794 400	11 911 507	5 882 893	6 281 924
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 612 764	2 025 203	587 561	564 123
	Autres immobilisations corporelles	1 694 925	1 548 750	146 175	117 792
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	66 407		66 407	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	1 990 000		1 990 000	2 148 750
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	361 598		361 598	361 598
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	367 843	4 421	363 422	330 001
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	595 438		595 438	539 742
	TOTAL (II)	26 140 404	16 072 661	10 067 743	10 417 893
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	101 717		101 717	107 940
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	3 898	3 898		
	Avances et Acomptes versés sur commandes	4 998		4 998	345
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 450 831	4 914	1 445 917	1 183 377
	Créances reçues par legs ou donations				39 812
	Autres créances	671 961		671 961	663 673
	Charges constatées d'avance	47 188		47 188	30 218
	Valeurs mobilières de placement	3 511 354		3 511 354	3 209 993
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	3 165 194		3 165 194	3 779 209
	TOTAL (III)	8 957 140	8 812	8 948 328	9 014 567
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	35 097 544	16 081 473	19 016 071	19 432 460
				(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	
				(2) dont créances à plus d'un an	5 122 3 563

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 100 000	2 100 000
	Fonds propres complémentaires	1 736 247	1 736 247
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Autres		
	Report à nouveau	4 519 527	4 076 769
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Excédent ou déficit de l'exercice	271 382	387 061
	dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Total des fonds propres (situation nette)	8 627 155	8 300 078
Fonds reportés et dédiés	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	199 154	217 422
	Provisions réglementées	411	674
	Total des autres fonds propres	199 566	218 096
	Total des fonds propres	8 826 721	8 518 174
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 990 000	2 136 302
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	2 172 835	2 172 835
	Fonds dédiés sur concours publics		
	Total des fonds reportés et dédiés	4 162 835	4 309 137
Provisions	Provisions pour risques	515 313	632 433
	Provisions pour charges	833 120	938 893
	Total des provisions	1 348 433	1 571 326
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 500 588	2 885 294
	Emprunts et dettes financières divers (2)	5 009	5 443
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(1)	8 862
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	382 408	314 138
	Dettes des legs ou donations		62 968
	Dettes fiscales et sociales	1 764 005	1 722 721
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	25 253	30 676
	Produits constatés d'avance	821	3 721
	Total des dettes (1)	4 678 083	5 033 823
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	19 016 071	19 432 460
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 562 201	2 524 373
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	888	652
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Ventes de prestations de service	1 061 221	1 009 693
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	12 009 511	12 627 747
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	87 448	74 905
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	105 221	275 344
	Contributions financières		
	dont c.f.des autorités de tarification relatives aux act. soc. et médico-sociales		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	222 893	54 312
	Utilisations des fonds dédiés	146 302	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	162 000	
	Autres produits	43 599	167
Total des produits d'exploitation		13 839 084	14 042 820
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	911 751	1 103 557
	Variation de stocks	6 223	6 319
	Autres achats et charges externes	1 695 430	1 624 998
	Aides financières	52 150	10 000
	Impôts, taxes et versements assimilés	810 019	824 551
	Salaires	6 410 848	6 404 045
	Cotisations sociales	2 922 111	2 698 029
	Dotation aux amortissements et dépréciations	678 228	653 218
	Dotation aux provisions		136 036
	Reports en fonds dédiés		275 344
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	158 750	
	Autres charges	2 484	269
Total des charges d'exploitation		13 647 994	13 736 365
RESULTAT D'EXPLOITATION		191 090	306 455

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		191 090	306 455
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	147 767	110 496
	Reprises sur dépréciations et provisions	1 361	8 301
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		149 128	118 797
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 361
	Intérêts et charges assimilées	53 223	59 837
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		53 223	61 198
RESULTAT FINANCIER		95 906	57 599
RESULTAT COURANT avant impôts		286 996	364 054
Produits exceptionnels		263	42 219
Charges exceptionnelles		5 025	11 648
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(4 762)	30 571
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		10 852	7 563
TOTAL DES PRODUITS		13 988 475	14 203 836
TOTAL DES CHARGES		13 717 094	13 816 775
EXCEDENT ou DEFICIT		271 382	387 061
Part du résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **19 016 071** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 13 988 475** euros et un total **charges de 13 717 094** euros, dégageant ainsi un **résultat de 271 382** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2025** et clôturés le **31/12/2025**, ayant une durée de **12** mois.

Ces comptes annuels ont été établis par le bureau.

Activité de la Fondation

La fondation Germaine Revel a pour buts, l'équipement, la gestion d'établissements et de services spécialisés dans la lutte contre les affections neurologiques ou musculaires et d'une manière générale de promouvoir et gérer tout type de prise en charge et d'accompagnement sanitaire, médico-social quelle que soient les pathologies.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 (PCG) pour les dispositions générales modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 (PCG), et le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 pour les dispositions spécifiques.

Ce règlement ANC 2018-06 est relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (OSBL), actualisé par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020, le règlement ANC 2021-02 du 4 juin 2021, le règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif, le règlement 2023-01 du 12 mai 2023 ainsi que le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception de la présentation des états financiers,
- Indépendance des exercices
- Importance relative

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Informations relatives à la première application du règlement ANC 2022-06 - Changement de méthode

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Faits marquants de l'exercice

Le CMGR a obtenu confirmation par instruction ministérielle de l'apurement à venir sur 2026 de la créance

Article 58 immobilisée en compte 276 depuis plusieurs exercices pour un montant de 539 742 € à l'origine.

Un arrêté de l'ARS ARA est venu préciser le montant qui serait remboursé au CMGR à savoir 595 438 € soit un boni de 55 696 € par rapport à la créance immobilisée initialement.

Il a été décidé de constater cet écart en compte de report à nouveau pour correction d'erreur.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, de 2 ans à 3 ans.

L'analyse de ces actifs n'a pas mis en évidence d'éléments nécessitant une dépréciation en complément des amortissements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon les plans suivants :

- Constructions,	Linéaire 30 à 50 ans,
- Agencés et aménagés des constructions,	Linéaire 10 à 30 ans,
- Agencés et aménagés des constructions,	Linéaire 8 à 10 ans,
- Installations industrielles,	Linéaire 10 à 30 ans,
- Matériel et outillage,	Linéaire 5 à 20 ans,
- Matériel de transport,	Linéaire 5 ans,
- Matériel de bureau,	Linéaire 3 à 10 ans,
- Mobilier,	Linéaire 3 à 10 ans.

Immobilisations financières

Dépréciation :

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participations est inférieure à la valeur brute desdits actifs, il est constitué une provision pour dépréciation.

Stocks et en cours

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition.

Dépréciation :

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Plus généralement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à

Règles et Méthodes Comptables

la valeur nominale.

Engagement de retraite (régime à prestations définies)

A leur départ en retraite, les salariés de la Fondation perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de l'accord d'entreprise.

Les engagements de retraite, basés sur la convention de l'hospitalisation privée à but non lucratif et les nouvelles modalités de la loi FILLON ont été réalisés selon la méthode préférentielle, à savoir la méthode actuarielle avec salaires de fin de carrières et droits déterminés en fonction de l'ancienneté à la date de l'évaluation sur la base d'un départ à la retraite à 63 ans.

Les variables de calcul sont les suivantes :

- Taux d'inflation 1,1%
- Evolution annuelle 1%
- Taux d'actualisation 3,70%
- Taux de charges 55,44%

Au 31/12/2025, une provision a été comptabilisée pour la totalité des engagements, estimée en fonction des hypothèses citées ci-dessus.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour atteindre son obligation.

Les provisions devenues sans objet au cours de l'exercice sont rapportées au résultat.

Effectif

L'effectif moyen de l'association pour 2025 s'élève à 155,4 ETP (femmes: 127,2 ETP, hommes: 28,2 ETP).

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants

Compte tenu de l'organisation, les 3 plus hauts cadres dirigeants s'entendent du Président, du Vice-président et du Trésorier.

Ces fonctions étant remplies par des personnes bénévoles, aucune rémunération ne leur est par conséquent allouée.

Règles et Méthodes Comptables

Contributions volontaires en nature

L'association a estimé que les contributions volontaires en nature ne sont pas significatives.

Subventions d'Equipements

Elles sont reprises en profit au même rythme que l'amortissement du bien auquel elles correspondent.

Subventions d'exploitations et contributions financières

Les subventions d'exploitation proviennent principalement de l'ARS.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2025
			Réévaluations	Augmentations Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	582 420		1 440		583 860
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	582 420		1 440		583 860
CORPORELLES	Terrains	73 169				73 169
	Constructions sur sol propre	9 476 456				9 476 456
	sur sol d'autrui					
	instal. agencé aménagement	8 257 849		71 765	11 671	8 317 944
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 565 992		166 092	119 320	2 612 764
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	80 772				80 772
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 540 030		95 680	21 558	1 614 153
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours			66 407		66 407
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 994 269		399 945	152 549	22 241 665
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	2 148 750			158 750	1 990 000
FINANCIERES	Participations	361 598				361 598
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	334 422		33 421		367 843
	Prêts et autres immobilisations financières	539 742		55 696		595 438
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 235 762		89 117		1 324 879
	TOTAL	25 961 200		490 502	311 299	26 140 404

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissement début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		581 626	1 154		582 780
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		581 626	1 154		582 780
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre		5 423 934	221 384	11 671	5 633 647
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		6 028 448	368 733	119 320	6 277 860
	Instal technique, matériel outillage industriels		2 001 869	23 334		2 025 203
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport		80 772			80 772
	Matériel de bureau, mobilier		1 422 239	67 297	21 558	1 467 978
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		14 957 261	680 748	152 549	15 485 460
	TOTAL		15 538 886	681 902	152 549	16 068 240

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	3 836 247				3 836 247
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée					
Autres réserves					
Report à nouveau	4 076 769	387 061	55 696		4 519 527
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée					
Excédent ou déficit de l'exercice	387 061	(387 061)	271 382		271 382
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée					
Situation nette	8 300 078		327 078		8 627 155
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	217 422		17 101	35 369	199 154
Provisions réglementées	674			263	411
TOTAL	8 518 174		344 179	35 632	8 826 721

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dé à des projet sans dépens cours des d derniers exer
Contrib. fi. des autorités de tarification							
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
Legs Madame Soubrié			2 172 835			2 172 835	
TOTAL			2 172 835			2 172 835	

Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
--------------------------------------	--------	-------------	--------------------------------------

TOTAL	2 136 302	146 302	1 990 000
--------------	------------------	----------------	------------------

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	836 187	17 101		853 288
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	836 187	17 101		853 288
Quotes-parts virées au compte de résultat	618 766	35 369		654 134

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires	674		263	411
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES	674		263	411
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges	632 433		117 120	515 313
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	938 893		105 774	833 120
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 571 326		222 893	1 348 433
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	4 421			4 421
Sur stocks et en-cours	3 898			3 898
Sur comptes clients, usagers	3 563	1 351		4 914
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 361		1 361	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	13 243	1 351	1 361	13 233
TOTAL GENERAL	1 585 243	1 351	224 518	1 362 077
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 351	222 893 1 361 263	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an		
CREANCES	Créances rattachées à des participations					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	595 438		595 438		
	Clients, usagers douteux ou litigieux	5 122		5 122		
	Autres créances clients, usagers	1 445 709	1 445 709			
	Créances représentatives des titres prêtés					
	Personnel et comptes rattachés	4 650	4 650			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 855	9 855			
	Impôts sur les bénéfices					
	Taxes sur la valeur ajoutée					
	Autres impôts, taxes versements assimilés					
	Divers					
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	615 454	615 454			
	Créances reçues par legs ou donations					
	Débiteurs divers	42 002	41 919	83		
	Charges constatées d'avance	47 188	47 188			
		TOTAL DES CREANCES	2 765 417	2 164 774	600 643	
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)						
	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine					
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 500 588	384 705	1 538 824	577 059	
	Emprunts et dettes financières divers	5 009	5 009			
	Fournisseurs et comptes rattachés	382 408	382 408			
	Dettes des legs ou donations					
	Personnel et comptes rattachés	790 726	790 726			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	894 511	894 511			
	Impôts sur les bénéfices	10 852	10 852			
	Taxes sur la valeur ajoutée					
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts, taxes et assimilés	67 916	67 916			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Confédération, fédération, union, entités affiliées					
	Autres dettes	25 253	25 253			
	Dette représentative de titres empruntés					
	Produits constatés d'avance	821	821			
		TOTAL DES DETTES	4 678 084	2 562 201	1 538 824	577 059
	Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice	384 706					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)						

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		101 357
Autres créances clients		60
REDEVABLES PRODUITS AR	60	
Autres créances		101 297
URSSAF SUBROGATION	7 098	
SUBROGATION COLLECTEAM	2 757	
INTERET A RECEVOIR	54 777	
REMBT. FORMATIONS	36 666	

Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Charges à payer		1 167 068
Emprunts et dettes financières divers		2 823
INTERETS COURRUS N.ECHUS	2 823	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		57 159
FOURNISS.FACT.NON PARV. CM	47 334	
FOURNISS.FACT.NON PARV."SIEGE"	9 825	
Dettes fiscales et sociales		1 107 087
DETTES PROV. POUR CONGES	492 570	
PROV. INTERESSEMENT	60 703	
DECAL./PAIES SALAIRES A PAYER	171 713	
PRIME DE PRECARITE A PAYER	3 251	
RELIQUAT DECENTRAL A PAYER	5 977	
CHARG. SOCIAL/CONGES A PAYER	272 770	
DECAL./PAIES CHARGES A PAYER	94 986	
CH.S/PRIME PRECARITE A PAYER	1 802	
CH.S/RELIQU. PR DECENTRAL	3 314	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	Contrôle légal des comptes							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	23 116	21 080	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	23 116	21 080	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Produits et Charges exceptionnels

	31/12/2025
Total des produits exceptionnels	263
Reprises sur provisions et transferts de charges	263
RER. S/ AMORT. DEROG.	263
Total des charges exceptionnelles	5 025
Dotations excep. aux amortissements et aux provision	5 025
DOT.AMORT.EXCEPTIONNELS	5 025
Résultat exceptionnel	(4 762)

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		47 188	821
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		47 188	821

Filiales et participations

	31/12/2025	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SCI DU PAVILLON AGR		205 496	99,99	(20 285)

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères